



LE CLUB PHILATELIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

ORGANISE

**SALLE
André MALRAUX
à SARCELLES - Village**

LE 27 JANVIER 2018

**son 25ème SALON
des Collectionneurs
ET EXPOSITION PHILATELIQUE**

**Cartes postales - Télécartes
Capsules de Champagne - Pin's - etc ...**

Ouverture au Public de 9h30 à 18h00

ENTREE GRATUITE

Renseignements au 06.03.35.73.90

Réalisation: CLUB PHILATELIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

Ne pas jeter sur la voie publique

AVEC LE CONCOURS DE :

LA SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE LANGUEDOCIENNE
22, rue Lafayette 75009 PARIS - ☎ 01 42 46 99 30

LA PARTICIPATION:

De M. le Député-Maire de SARCELLES - et des Services Municipaux

L'AIDE DE LA PRESSE PHILATÉLIQUE et en particulier:

L'ECHO DE LA TIMBROLOGIE - ATOUT TIMBRES

LA PHILATELIE FRANCAISE – GAPHIL INFO

L'AIDE DE LA PRESSE "COLLECTIONS" ET SITES INTERNET:

ALADIN et aladinmag.com

LA VIE DU COLLECTIONNEUR – ANTIQUITES BROCANTE

CHINAMBULE

LE CHINEUR

CARTES POSTALES ET COLLECTION

<http://www.coppoweb.com>

<http://vide-greniers.org>

www.pointsdechine.com

<http://www.info-brocantes.com>

<http://www.philargus.com>

L'AIDE DES JOURNAUX REGIONAUX et en particulier:

LE PARISIEN LIBERE - Val d'Oise

LA GAZETTE DU VAL D'OISE

LE CLUB PHILATELIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

organise

LE 27 JANVIER 2018 son 25ème SALON des COLLECTIONNEURS ET EXPOSITION PHILATELIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM.....Prénom.....

ADRESSE.....

Téléphone.....Courriel.....@.....

Réservation pour le 27/01 ():

Particulier: () Club: () - **J'atteste sur l'honneur de ne participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art.321-9 du Code Pénal)**

Professionnel: () N° d'inscription au Registre du Commerce (joindre photocopie).....

Je demande la réservation demètre(s) **PRIX: 10€/m**

REGLEMENT:

**Par chèque à l'ordre de: CLUB PHILATELIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS
A RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE et AVANT le 15 janvier 2018
CLUB PHILATELIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS
Résidence Fontaine Saint Martin Esc D2 – 1, rue Jean Jaurès
95350 ST BRICE SOUS FORET**

Merci de signer le règlement intérieur au verso.

**LES RESERVATIONS NE SERONT EFFECTIVES QU'APRES PAIEMENT ET NON
REMBOURSEES EN CAS DE DESISTEMENT**

(TOUTE TABLE NON OCCUPEE A 10H30 POURRA ETRE REMISE A DISPOSITION ET NON REMBOURSEE)

Cocher les types de collections concernées:

**Timbres () Oblitérations () Télécartes () Placomusophilie () Pin's () Disques ()
Monnaies (...) Billets () Disques () Cartes postales () Petites voitures () Figurines ()**

Autres à préciser:.....

Pour tous renseignements: Ecrire à "Club Philatélique de Sarcelles et Environs"

REGLEMENT INTERIEUR DU SALON DU 27 JANVIER 2018

Art 1: La manifestation organisée par Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs - a pour but de mieux faire connaître la philatélie et les collections - sauf les armes, tout ce qui concerne le nazisme, les animaux - d'effectuer des échanges entre collectionneurs et amateurs et de participer à l'animation culturelle de la Ville.

Art 2: L'attribution des places est effectuée par le Club Philatélique de Sarcelles et Environs en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits des exposants.

Art 3: L'exposant doit être majeur ou accompagné d'un adulte. Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement sans l'autorisation du Club Philatélique de Sarcelles et Environs. La mise en place s'effectue à partir de 8 h00. Le démontage aura lieu après la fermeture au public.

Art 4: L'exposant est tenu d'avoir une présence permanente à son stand. L'étiquetage tarifaire est obligatoire. Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs décline toute responsabilité concernant le vol, la perte, la casse ou autres dégradations causés aux objets exposés et chaque participant fera son affaire personnelle des assurances à souscrire dans ces différents domaines.

Art 5: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs ne peut se substituer aux exposants quant aux obligations légales en vigueur qu'ils sont tenus de remplir pour se livrer à une telle manifestation (services fiscaux, douaniers et contributions).

Art 6: Le fait de participer à cette manifestation implique de la part de l'exposant une acceptation totale des présentes conditions et un engagement à les respecter.

Art 7: Toute vente de confiserie, loterie, alimentation, restauration et/ou boisson est réservée aux organisateurs.

Art 8: En cas de demande importante, le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit de limiter le nombre de mètre(s) par participant.

Art 9: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qu'il jugerait utile et de décider souverainement de tous les cas imprévus, et en particulier de refuser ou d'exclure un exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et ceci sans indemnisation d'aucune sorte.

Art 10: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit de vérifier l'inscription au Registre du Commerce d'un exposant ou de son représentant.

Art 11: Pour toute annulation de sa réservation, l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement passée la date du 13 janvier 2018.

A.....le.....

"Lu et Approuvé"

Signature